



COVID-19 VACCINATION

Actualisation au 15/01/2021 selon les informations de la
Préfecture

QUI

peut bénéficier du vaccin ?

- **LES PERSONNES ÂGÉES DE 75 ANS ET +** résidents à domicile, en résidences seniors...

- **LES PERSONNES VULNÉRABLES SUIVANTES :**

Personnes en situation de handicap vivant en maisons d'accueil spécialisé ou foyers d'accueil médicalisé et les personnes présentant: des cancers et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie, des maladies rénales chroniques sévères (dont les patients dialysés), les patients transplantés d'organes solide ou transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques, des poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes, les patients atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection et les personnes atteintes de trisomie 21.

À compter du **lundi 18 janvier**.

COMMENT

bénéficier du vaccin ?

OBLIGATOIREMENT SUR RDV, à partir du vendredi 15 janvier sur le site ou par tél. :

 le site internet www.sante.fr

 le site internet
www.keldoc.com/vaccination-covid-19/france-auterive

 N° 0 800 009 110 (national)

 N° 08 09 54 19 19 (régional)

Où

se présenter lors du RDV ?

**CENTRE DE VACCINATION D'AUTERIVE,
SALLE ÉVOLUTION
DE L'ÉCOLE MICHELET,
8 RUE MICHELET 31190 Auterive,**



- **du lundi au vendredi à l'heure de votre RDV** (ni en avance ni en retard afin d'éviter l'affluence),

- **se munir de la CARTE D'IDENTITÉ et de la CARTE VITALE** (ou attestation de droits à la sécurité sociale).

AUCUNE PERSONNE NE SERA ACCUEILLIE SANS RDV PRÉALABLE.
Pour toute question d'ordre médical, se rapprocher de votre médecin habituel.

www.auterive31.fr Facebook @Ville d'Auterive

Illustration personnage Macrovector modifié par Ville d'Auterive - Freepik.com / Réalisation Maire d'Auterive

- les étapes à suivre pour la vaccination :

- 1) Informer son médecin traitant de sa volonté de se faire vacciner
- 2) Prendre RDV pour la vaccination dans un centre
- 3) Prendre RDV avec son médecin généraliste pour la visite pré vaccinale afin d'obtenir une ordonnance de vaccination et un certificat d'éligibilité. *Pour les personnes de 75 et + le certificat d'éligibilité n'est pas nécessaire.*
- 4) Se présenter au centre de vaccination avec
 - sa carte vitale
 - le certificat d'éligibilité
 - l'ordonnance
 - sa carte d'identité.

Contre indication à la vaccination

Antécédent de réaction allergique grave (choc anaphylactique)
Avoir eu un COVID symptomatique dans les 3 mois précédents

Le délai entre les 2 injections à ce jour est de 4 semaines : le 2e rendez-vous est à prévoir sur le site en précisant qu'il s'agit de la 2ème injection, ou bien il est attribué lors du 1er rendez-vous